

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MARS 2008**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Anny FLINTHAM-WALLET, Maire de PLACHY-BUYON.

Etaient présents (Maire et adjoints puis ordre alphabétique – tous présents) : Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT, Jean-Pierre de SAINT-ACHEUL, Chantal BACHELAY, Yann DELAHAYE, Stéphanie ENGUELEGUELE, Martine FAUQUEMBERGUE, Marie-Françoise FELLER, Jean-Pascal JORON, Emmanuel MAITRE, Paul MARTICHO, Gary SZUMNY.

Mr NORMAND a été élu secrétaire de séance.

- - - - -

Le Maire accueille les membres du Conseil Municipal et distribue le compte rendu de la séance précédente. Après sa lecture, tous les membres du Conseil Municipal signent le registre conservé en mairie.

Suite à l'élection des quatre adjoints lors de la précédente séance du Conseil Municipal, Madame le Maire annonce les délégations qu'elle a attribuées par Arrêté à chacun des adjoints :

1<sup>ère</sup> adjointe : Mme Christiane HERBET : Animations communales culturelles et sportives  
Communication

2<sup>ème</sup> Adjoint : Mr Jean-Paul VORBECK : Aménagement, développement durable – Eau et Assainissement  
Environnement- Urbanisme (Plan Local d'Urbanisme)

3<sup>ème</sup> Adjoint : Lionel NORMAND : Patrimoine, entretien voirie et espaces verts (personnel)  
Urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable ....)

4<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-René FLAMANT : Vie associative et culturelle - Informatique  
Lien avec l'école et la jeunesse

**Désignation des commissions municipales, délégués au Conseil d'école**

Mme le Maire est membre de droit de chaque commission, elle laisse la délégation selon sa présence aux Présidents de Commissions (indiqués en gras) :

- Commission Finances : tous les membres du Conseil Municipal
- Commission Animations communales et fêtes : **Mme HERBET**, Mme BACHELAY, Mme FELLER, Mr FLAMANT, Mr JORON, Mr MAITRE, Mr SZUMNY
- Communication et comité d'information : **Mme HERBET**, Mme BACHELAY, Mme FELLER, Mme ENGUELEGUELE, Mr DE SAINT ACHEUL, Mr MAITRE, Mr VORBECK, Mr SZUMNY
- Urbanisme (PLU étude des Permis de Construire...): **Mr NORMAND**, Mr VORBECK, Mme ENGUELEGUELE, Mr DE SAINT ACHEUL, Mr JORON, Mr MAITRE, Mme HERBET
- Eau- assainissement : **Mr VORBECK**, Mr NORMAND, Mr DELAHAYE, Mr MAITRE, Mr MARTICHO, Mr SZUMNY, Mme ENGUELEGUELE
- Environnement - cadre de vie - aménagement paysager : **Mr VORBECK**, Mr DE SAINT ACHEUL, Mr FLAMANT, Mr SZUMNY, Mme FAUQUEMBERGUE, Mme FELLER, Mme HERBET

- Bâtiment patrimoine entretien : **Mr NORMAND**, Mr VORBECK, Mr JORON, Mr DELAHAYE, Mr DE SAINT ACHEUL, Mme BACHELAY
- Sécurité – prévention - aménagement voirie et entretien espaces verts : **Mr NORMAND**, Mr DELAHAYE, Mr JORON, Mr DE SAINT ACHEUL, Mr SZUMNY
- Vie associative et culturelle : **Mr FLAMANT**, Mr SZUMNY, Mr VORBECK, Mme FELLER, Mme HERBET, Mme FAUQUEMBERGUE
- Lien avec la jeunesse : **Mr FLAMANT**, Mr SZUMNY, Mme BACHELAY, Mr DELAHAYE, Mr MARTICHO, Mme FELLER, Mme FAUQUEMBERGUE
- Fonctionnement des commissions : chaque président de commission est responsable de sa commission : il définit les dates des réunions, choisit un secrétaire de séance ou fait le compte rendu lui-même. Ne pas oublier d'informer le secrétariat qui effectue les convocations et distribue le compte rendu.
- Le Conseil Municipal souhaite que le site internet de la commune soit revu. Une réunion sera programmée avec Mr SALON qui a créé le site et le met à jour bénévolement. Un groupe de travail est créé à ce sujet, il est composé de : Mr DELAHAYE, Mr MAITRE, Mme HERBET, Mme BACHELAY
- Concernant la mise en place d'un club d'informatique, une réunion d'information aura lieu après étude des réponses aux questionnaires. Interlocuteurs : Messieurs DEBRUYNE, ROUAH et VORBECK.
- Délégué au Conseil d'école : **Mr FLAMANT**. Il y a trois réunions du Conseil d'école par an. Ce conseil est composé du Président de la Communauté de Communes, du Maire, d'un délégué du Conseil Municipal, des enseignants et des parents d'élèves.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a la possibilité de mettre en place des commissions consultatives, c'est-à-dire composées d'habitants. Sujet à réfléchir.

### **Commission Communale des Impôts Directs Locaux**

Cette commission se réunit une fois par an et étudie les propositions des impôts concernant l'augmentation de la base de la taxe foncière en fonction des améliorations de confort apportées aux logements. Ces informations sont issues des permis de construire, ce qui pose le problème des travaux fait sans déclaration. La composition de cette commission est déterminée par la Direction Générale des Impôts. Le Maire doit transmettre une liste de noms proposant 12 membres titulaires et 12 suppléants, dont 2 personnes n'habitant pas la commune.

### **Centre Communal d'Action Sociale**

Le CCAS a un budget propre, différent de celui de la commune mais n'ayant aucune recette, il est alimenté par une subvention du budget communal. Actuellement le CCAS verse ponctuellement des aides financières aux personnes en difficulté après étude de la demande établie par l'Assistante Sociale. Le CCAS est composé de 9 membres, le Maire est président de droit du Conseil d'administration du CCAS, quatre membres sont issus du Conseil Municipal, quatre membres extérieurs au Conseil sont nommés par arrêté du Maire. Composition du CCAS :

- membres issus du Conseil : Mme HERBET, Mme FELLER, Mme FAUQUEMBERGUE, Mr NORMAND
- membres extérieurs : Mr OBRY, Mme VINCENT, Mme PLE, Mme HERMANT

### **Commission d'Appel d'Offres**

Cette commission d'au moins quatre membres, étudie les propositions de prix lors de marchés publics de travaux (exemple : construction atelier) ou consultations (à venir : consultation eau-assainissement). Les réunions ont lieu en journée car il y a obligation de convoquer notamment la Direction Générale des Fraudes de la Concurrence et des prix et le Trésorier. Cette Commission est composée de : Mme FLINTHAM-WALLET, Mr NORMAND, Mr JORON, Mr DE SAINT ACHEUL, Mr FLAMANT, et 2 suppléants : Mr VORBECK, Mr DELAHAYE

### **Indemnités des élus**

Actuellement, l'indemnité attribuée au Maire est 31 % de l'indice 1015, ce qui représente 1159,79 € brut mensuel. Concernant les adjoints, l'indemnité appliquée jusqu'alors est de 2,0625 % de l'indice 1015, ce qui représente 76,77 € brut mensuel (à titre informatif : l'indemnité maximum possible pour un adjoint – commune de 500 à 999 habitants- est de 8.25 % de l'indice 1015 soit 308,65 € brut mensuel ; actuellement le taux maximum de 8,25 % est divisé par 4 adjoints).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conserver les indemnités appliquées jusqu'alors. Les indemnités attribuées aux Adjoints pourront être réévaluées par délibération du Conseil Municipal.

### **Travaux de raccordement électrique Route de Bacouël**

La construction de la salle multisports route de Bacouël va débiter (rappel : le maître d'ouvrage est la Communauté de Communes du Canton de Conty).

La commune a obligation de fournir les réseaux électriques, d'eau et de défense incendie. Concernant la défense incendie, le terrain est desservi. Concernant le réseau d'eau, une extension est à prévoir, des devis doivent être sollicités. Dans un premier temps, l'eau nécessaire aux travaux est prélevée au terrain de tennis, un relevé du compteur d'eau a été établi.

Le SIER (syndicat d'électricité) a fourni une estimation du coût des travaux :

- extension du réseau électrique : 78 372 € Hors Taxes, TVA : 15 631 €, à déduire : aide du SIER de 40 % soit 31 349 €, subvention maximale possible à percevoir par le SIER dans le cadre de la politique territoriale : 23 512 €, la participation de la commune sera comprise entre 47 023 € et 23 511 € selon les subventions obtenues + la TVA récupérable sous 2 ans ; en supplément la commune doit faire une demande de branchement EDF (devis pas encore reçu)
- extension du réseau d'éclairage public (travaux optionnels réalisés par le SIER si le coût est supérieur à 2000 €) coût Hors Taxes : 20 880 €, TVA: 4092 €, aide du SIER 2400 €, subvention prévisionnelle du Conseil Général : 4580 €, la participation de la commune est de 22 572 €
- extension du réseau de télécommunication : pose du génie civil de télécommunication : 1276 € HT + 250 € de TVA, participation communale = 1526 € ; fourniture du génie civil de télécommunications : 1144 € HT + 224 € de TVA, participation communale = 1368 €

Le Maire informe le Conseil Municipal que la PVR Participation pour Voies et Réseaux a été instituée par délibération. Dans ce cadre, les propriétaires des parcelles qui vont être équipées en réseaux devront participer financièrement aux travaux. Le montant de la participation sera fixé par délibération du Conseil Municipal, il y aura lieu d'établir une délibération par voie. Actuellement, nous attendons la proposition de Mr OGEZ, de la Direction Départementale de l'Équipement. Il sera relancé.

Concernant les modalités de remboursement des travaux d'extension des réseaux Route de Bacouël, le Maire doit s'entretenir avec le Président de la Communauté de Communes du Canton de Conty. Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, l'élection du Président de la Com. de Com., du Bureau et des Commissions aura lieu le lundi 31 mars.

Etant donné l'obligation faite aux communes de fournir les réseaux, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : -de faire réaliser ces travaux par le SIER selon les coûts énumérés ci-dessus,

- de prévoir les crédits nécessaires au budget
- de solliciter la réalisation des travaux dans les meilleurs délais, la salle multisports devant être mise en service en Octobre 2008

### **Remise des prix « village fleuri » le 25 avril**

Le 25 avril, espace Marie-Antoinette Wallet-Fouque (salle d'honneur), à 18 h, aura lieu la remise des prix « village fleuri », et à 20 h 30 aura lieu une conférence sur le jardinage, organisée en lien avec la bibliothèque de Plachy-Buyon. Un buffet sera prévu entre ces deux manifestations à l'intention des lauréats qui vont recevoir les prix, des invitations leur seront adressées.

### **Marché de Printemps le 4 mai**

Madame HERBET informe le Conseil Municipal que les exposants ont été invités dès le début de l'année, et des réservations sont déjà enregistrées. Exceptionnellement, il n'y aura pas de promenade en calèche cette année, Les Ateliers du Val de Selle ne peuvent venir au Marché de Printemps en raison du Championnat d'attelage qui a lieu à Conty du 4 au 6 mai. Comme chaque année, des prospectus vont être distribués. Tous les membres du Conseil Municipal seront convoqués à la réunion de préparation du Marché de Printemps le vendredi 11 avril à 20 h.

## **Informations**

Monsieur VORBECK informe le Conseil Municipal sur le fonctionnement de la station d'épuration et les obligations d'analyse et de traitement des boues avant épandage. La commune a confié la gestion du service assainissement à la SEP Société des Eaux de Picardie (Véolia).

### **Avenant N°1 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service d'assainissement**

Cet avenant consiste à confier à la SEP la mise en œuvre de la filière de recyclage agricole des boues : assurer le suivi complet de la filière « boue », assurer la surveillance de la qualité des boues, des sols et des épandages, tenir à jour un registre d'épandage et rédiger une synthèse annuelle de ce registre, établir les programmes prévisionnels d'épandages et les bilans agronomiques...Le coût des analyses est de 3110 € Hors Taxes par an. Ce coût sera répercuté sur le prix de l'eau, qui va donc augmenter de 0,22 € par m<sup>3</sup>. Le service de Police de l'eau attend cet avenant. Afin de remettre la commune dans le cadre réglementaire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cet avenant et donne délégation au Maire pour sa signature.

### **Augmentation de la capacité de stockage des boues**

Monsieur VORBECK rappelle que la capacité de stockage actuelle des boues est insuffisante et que des propositions de solutions avait été demandées à notre fermier Véolia. La solution d'un silo à boue est très onéreuse (50 à 60 000 €) et inadaptée étant donné le projet de réseau collectif d'assainissement. La solution proposée est la création de 2 silos à l'aide de bâches (style fond de piscine), une d'une contenance de 50 m<sup>3</sup> et une autre d'une contenance de 130 m<sup>3</sup>. Le coût de l'investissement et de l'installation des bâches est estimé à 16 975 € HT. Cette solution nécessite l'utilisation d'une unité mobile d'égouttage des boues capable de traiter 400 m<sup>3</sup> par intervention (estimation du coût 1500 € par an). Ces coûts seront également répercutés sur le prix de l'eau soit une augmentation d'environ 0,11 € / m<sup>3</sup> (en plus des 0,22 € précédents). Des demandes de devis concernant l'investissement, l'installation des bâches, et le coût d'intervention d'une unité mobile d'égouttage ont été demandés à La Lyonnaise des Eaux et la Saur. Cette consultation fera l'objet d'une réunion de la commission d'appel d'offres lorsque les propositions de prix nous seront parvenues.

Pour la sécurité de l'installation, Véolia mettra en place une clôture. Monsieur VORBECK précise qu'il conviendra de prévenir les riverains de la date d'intervention de l'entreprise choisie pour le dépotage des boues, afin qu'ils ferment leurs fenêtres étant donné la désagréable odeur occasionnée ponctuellement.

Des subventions peuvent être obtenues auprès de l'Agence de l'Eau et du département.

### **Avenant N°7 au contrat d'affermage du service d'eau potable**

La commune a confié la gestion du service d'eau potable à la SEP Société des Eaux de Picardie (Véolia). Le contrat prend fin le 31 mars 2008. Le choix d'un nouveau fermier doit faire l'objet d'une consultation, c'est une procédure qui nécessite quelques mois. Considérant la nécessité de tout faire pour assurer la continuité du service d'eau, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la signature de cet avenant prolongeant le contrat jusqu'au 31 décembre 2008 et donne délégation au Maire pour sa signature.

Une réunion aura lieu avec la DDAF Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour lancer la procédure de consultation afin de choisir un nouveau fermier pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **Distribution de documents**

Les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissances des documents distribués :

- statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme (AMEVA)
- statuts du SIAVS Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle
- récapitulatif des dossiers en cours, à traiter : Plan Local d'Urbanisme, atelier municipal, trouver une solution pour le vidage de la mare avant rejointolement des murs...

### **Point sur le budget**

Un bref rappel des dépenses et recettes effectuées en 2007 permet au Conseil Municipal de prendre les premières notions sur le budget. Le budget sera étudié en commission finances avant le vote en séance du Conseil prévu le 24 avril.

### **Questions diverses**

- Mme BACHELAY propose de faire une photo de groupe du Conseil Municipal avec les 15 membres. Ce sera fait à l'occasion du Marché de Printemps.
- Mme BACHELAY demande quelles informations le Conseil Municipal souhaite voir dans le journal d'information. Le Maire propose que la Commission concernée se réunisse ultérieurement pour en discuter.
- Mr DE SAINT ACHEUL informe le Conseil Municipal que Mr DABOVAL, agent d'entretien des espaces verts de la commune, souhaite être associé au projet d'atelier municipal. Le Maire l'informe que Mr DABOVAL a déjà été assuré qu'il participerait à l'élaboration du projet, Mme HERBET avait d'ailleurs établi un recensement du matériel. Le Maire précise que les plans parus dans le journal communal sont une simple ébauche du projet, permettant l'instruction de nos demandes de subventions. Une commission de travail se réunira avec l'architecte pour élaborer le projet définitif avant le dépôt de la demande de Permis de Construire.
- Mme FELLER informe le Conseil Municipal de la demande de Mme PATROULLIER de supprimer une place sur le parking près de chez elle pour qu'elle puisse sortir son véhicule avec moins de difficultés. Le Maire souhaite que la Commission concernée étudie l'ensemble des possibilités de stationnement dans la commune et fasse des propositions d'amélioration.
- Mr VORBECK propose que les questions qui ont été posées par les habitants lors de la campagne électorale soient listées pour y répondre. Chaque membre du Conseil est sollicité pour noter les questions qu'il a reçu.
- Mr VORBECK souhaite mettre en place des actions d'informations sur les énergies et le développement durable, rendre plus agréable le cadre de vie et concrétiser le projet de chemins de promenades.
- Mr VORBECK évoque un problème de voisinage issu d'une clôture édiflée sans déclaration préalable et contraire au règlement de co-propriété et au POS Plan d'Occupation des Sols actuellement en vigueur. Il convient de prendre les mesures nécessaires pour régler ce problème.
- Mr FLAMANT demande comment vont être prévenus les habitants concernant les délégations données aux adjoints et la composition des commissions. Le Maire rappelle que les comptes rendus des séances du Conseil Municipal et l'arrêté de délégation seront affichées sur les 9 panneaux d'informations municipales. Un bulletin spécial d'information sera rédigé par la Commission Communication et distribué à tous les habitants.

- Mr FLAMANT souhaite que les Présidents d'Associations soit prévenus de son rôle d'interlocuteur privilégié avec les associations. Un courrier leur sera adressé avant le vote du budget pour l'attribution des subventions.
- Mr NORMAND informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire abattre des peupliers situés en bordure de Selle avant la plantation que doit réaliser Mr TELLIER sur sa parcelle contiguë, la commune étant obligée de traverser cette parcelle. Des devis devront être demandés.
- Mr NORMAND propose la mise en place de « fiche d'attention », ainsi chaque membre du Conseil pourra noter le problème qui lui a été soumis afin de le présenter en séance du Conseil Municipal ou en commission.
- Le Maire souhaite que le Conseil Municipal fasse un tour du village afin de repérer les points sensibles et trouver des idées pour l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité notamment routière.
- Les horaires de permanences du Maire et des Adjointes seront décidés ultérieurement.

- - - - -

La séance est levée à 23 h 50.